



COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES : DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF « SACS TRANSPARENTS » À GRANVILLE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

10 MAI 2021

A partir du 1^{er} juillet 2021, les ordures ménagères devront être présentées à la collecte dans des sacs translucides à Granville. Ce dispositif vise à encourager les habitants à trier plus et mieux. L'enjeu est de favoriser le recyclage et limiter les impacts environnementaux et financiers.

Objectif : protéger l'environnement en réduisant les déchets à enfouir

La Communauté de communes poursuit sa politique de protection de l'environnement et de préservation des ressources tout en maîtrisant les coûts de traitement. Cela se traduit par une volonté de réduire les tonnages d'ordures ménagères destinées à l'enfouissement en incitant les usagers à trier davantage leurs déchets et à valoriser un maximum de déchets recyclables [emballages, verre, papiers].

Inciter les usagers à trier plus et mieux

Granville Terre & Mer accompagne donc ses habitants dans cette démarche à travers la mise en place de sacs transparents pour la collecte des ordures ménagères. Ces sacs poubelles translucides permettent de contrôler les déchets présentés et ainsi refuser ceux jugés « non-conformes », c'est-à-dire que les sacs non triés au préalable ne seront pas collectés.

Rappel : les emballages, les papiers et les verres doivent être déposés dans les points d'apport volontaire prévus à cet effet.

Uniformiser l'utilisation des sacs transparents

La Communauté de communes a choisi d'harmoniser les pratiques sur l'ensemble des 32 communes, de manière progressive. Ainsi, le secteur Hayland, Carolles et Saint-Pierre-

Tél. 02 33 91 38 60

Mail : communication@granville-terre-mer.fr



Langers utilisent les sacs transparents depuis 2009, le secteur Bréhalais depuis 2010 et le secteur Granvillais [excepté Granville] depuis 2018.

C'est désormais au tour de Granville d'adopter ce nouveau fonctionnement. Les sacs noirs/gris achetés par les usagers seront remplacés par des sacs transparents diffusés gratuitement par la Communauté de communes. Cela représente 30 000 rouleaux, soit 600 000 sacs.

Informers les habitants pour les aider dans leur geste de tri et leur distribuer les sacs

Les Granvillais vont recevoir dans leur boîte aux lettres un courrier de la Communauté de communes pour leur présenter le dispositif ainsi qu'un prospectus pratique pour les aider à comprendre pourquoi et comment ils doivent trier.

Compte tenu du contexte sanitaire et pour éviter les rassemblements lors de réunions publiques, 10 agents de la Communauté de communes Granville Terre & Mer passeront au domicile des Granvillais entre le 26 mai et le 30 juin. Ces ambassadeurs de tri distribueront en porte à porte, et en respectant les gestes barrières, trois rouleaux de 20 sacs transparents [2 volumes au choix : 30 litres et 50 litres] et un guide de tri des déchets complet. Ce sera l'occasion de répondre aux questions des usagers.

En cas d'absence, ils leur laisseront un avis de passage avec les nouvelles consignes à suivre. Les habitants pourront alors se rendre à la permanence de distribution de sacs transparents qui aura lieu à l'ancienne école Marie Curie, rue Saint-Nicolas à Granville du 25 mai au 23 juillet, les mercredis et vendredis de 10 h à 18 h 30 et les samedis de 9 h à 13 h.

Des rouleaux de sacs transparents seront disponibles gratuitement à partir du 26 juillet et tout au long de l'année en mairie et au centre social de l'Agora gratuitement. Les usagers pourront également utiliser des sacs transparents achetés dans le commerce.

Le jour de collecte reste inchangé : le mardi.

Contrôler la bonne utilisation des sacs transparents pour assurer l'efficacité du dispositif

L'utilisation des sacs transparents sera effective dès le 1^{er} juillet 2021. Les ordures ménagères présentées à la collecte en sacs opaques feront l'objet d'une information pour rappeler les nouvelles consignes. En cas de non-utilisation des sacs transparents après un certain délai, les sacs ne seront pas collectés.

Des contrôles de bonne utilisation des sacs transparents sont prévus pour vérifier le tri des déchets. En cas de mauvais tri ou d'absence de tri, les usagers en seront informés pour rectifier leurs erreurs ou oublis. Au-delà de plusieurs semaines d'usage, les sacs mal triés ou pas triés seront refusés à la collecte.

Un maillage plus important de points d'apport volontaire à Granville

De nouveaux points de collecte d'apport volontaire aériens (entre 5 et 7) seront mis en place sur la commune de Granville pour répondre à l'augmentation des déchets triés : emballages, papiers, verres.

Evaluer les effets du dispositif

L'utilisation de sacs transparents pour la collecte des ordures ménagères sur les 31 autres communes du territoire a déjà fait ses preuves.

En 2020, nous avons collecté pas moins de 2170 tonnes d'ordures ménagères à Granville.

Un objectif ambitieux de réduction de 25% des ordures ménagères représenterait une diminution d'environ 600 tonnes des déchets destinés à l'enfouissement.

Un bilan sera effectué dans un an pour comparer les tonnages.

Service déchets : 02 33 91 92 60